



GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2023-256

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction Générale des Territoire et de la Mer / Direction Environnement, Agriculture,Alimentation et Foret

R03-2023-09-06-00001 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté °

R03-2017-09-22-009 portant désignation des membres du Comité de l'Eau
et de la Biodiversité de Guyane (2 pages)

Page 3

Direction Générale des Territoire et de la Mer

R03-2023-09-06-00001

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté °
R03-2017-09-22-009 portant désignation des
membres du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de Guyane

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

MODIFIANT L'ARRÊTÉ n°R03-2017-09-22-009 portant désignation des membres du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane

Le Préfet de la Guyane

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L 213-13, L 213-13-1, L 371-3, R 213-50 à 58 ;

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

VU le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

VU l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'état aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°R03-2017-09-22-009 du 22/09/2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guyane ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 15 septembre 2021 portant nomination de M. Mathieu GATINEAU, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2023-08-23-00007 du 23 août 2023 portant délégation de signature à M. Mathieu GATINEAU, secrétaire général des services de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral N°R03-2023-04-03-00001 en date du 04 avril 2023 portant organisation des services de l'Etat en Guyane;

VU l'arrêté n°R03-2022-12-30-00002 du 30 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Ivan MARTIN, Directeur Général des Territoires et de la Mer de Guyane;

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

VU l'arrêté n°R03-2023-01-02-00022 du 02 janvier 2023 portant subdélégation de signature à M. Ivan MARTIN, Directeur Général des Territoires et de la Mer de Guyane;

Considérant que l'arrêté n° RO3-2017-09-22-009 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guyane arrive à terme le 22 septembre 2023 ;

Sur proposition du Directeur Général des Territoires et de la Mer ;

ARRÊTE

Article 1 : Identité du bénéficiaire

L'arrêté n° R03-2017-09-22-009 portant désignation des membres du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane est prorogé jusqu'au 22 décembre 2023, soit pour une durée de 3 mois, afin de procéder à son renouvellement.

Article 2 : Exécution

Le Secrétaire Général des services de l'État en Guyane et le Directeur Général des Territoires et de la Mer de Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs sur le site de la préfecture.

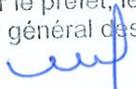
Une copie de l'arrêté sera adressée aux membres nommés et au préfet de région.

Il sera publié sur le site internet de la DGTM Guyane.

A Cayenne, le 06/09/2023

Le Préfet

Pour le préfet, le sous-préfet
secrétaire général des services de l'État




Mathieu GATINEAU